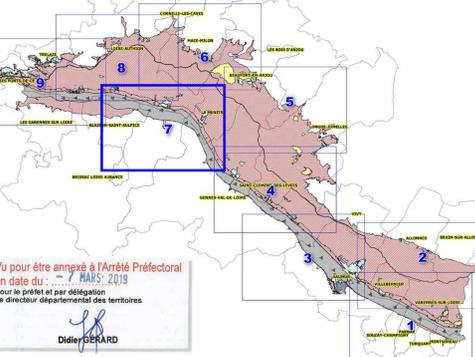


7

  
 République Française  
 PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE  
 Direction Départementale  
 des Territoires  
 de Maine et Loire  
 SUAR/PNT

### Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation

#### Val d'Authion - Loire Saumuroise



Vu pour être annexé à l'Arrêté Préfectoral en date du 07 Mars 2019  
 Pour le préfet et par délégation  
 Le directeur départemental des territoires  
 Didier BÉCARD

#### Carte du zonage réglementaire

Echelle : 1/10 000

DOSSIER D'APPROBATION 64v 2019

#### Légende

Zones réglementaires

-  Bd : zone urbaine dense, sans vitesse significative (V < 0.50m/s)
-  BMF : autre zone urbaine, en aléa moyen ou fort, sans vitesse significative (V < 0.50m/s)
-  BTf : autre zone urbaine, en aléa très fort, sans vitesse significative (V < 0.50m/s)
-  RN : zone non urbanisée et d'expansion des crues, en aléa moyen, fort ou très fort, sans vitesse significative (V < 0.50m/s)
-  Bs : zone de rénovation urbaine à règlement spécifique
-  Bs : zone de rénovation urbaine à règlement spécifique et de dissipation d'énergie (ZDE)
-  REPU : zone urbaine et d'écoulement préférentiel (V > 0.50m/s)
-  REPN : zone non urbanisée et d'écoulement préférentiel (V > 0.50m/s)
-  RZDEU : zone urbaine et de dissipation d'énergie (ZDE)
-  RZDEN : zone non urbanisée et de dissipation d'énergie (ZDE)
-  Zone vulnérable hors d'eau
-  22.20 Niveau des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) altitudes NGF IGN69
-  Limites communales
-  Parcelles cadastrales (01/2019)
-  Bâti cadastral (01/2019)
-  Cours d'eau (lit mineur)